



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 07 Mars 2024

**Compte-rendu affiché le :** 15 Mars 2024

**Date de convocation du conseil municipal :** 27 Février 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élue à l'unanimité : Madame Eliette CAMUT

**Membres présents :** *Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; Mme Karen MARCON*

**Membres absents ayant donné pouvoir :** *Mme Louisiane DELMAS (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)*

**Membre absent :** *M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h00*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 FEVRIER 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 08 février 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Ordre du jour**

- I – Intercommunalité – le pacte financier
- II – Demande de subvention – impasse de l'enclos/Chemin des abades
- III – Zone d'accélération des énergies renouvelables
- IV – Questions diverses

## **POINT N°1**

### **2024-11: Intercommunalité – le pacte financier**

Le pacte financier a été envoyé aux élus avant la réunion pour information. Monsieur le Maire reprend les points importants du document. Différents échanges ont lieu entre les élus sur la différence qu'il peut y avoir entre mutualisation et allocation de compensation. Il est précisé que le pacte financier n'indique rien sur la possibilité de réviser les allocations de compensation. En revanche, Monsieur le Maire précise que la commune sera concernée, si la zone artisanale prévue au PLU est réalisée, par la mesure qui consiste à reverser 50% du produit de la taxe foncière générée par la création de la zone artisanale.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le pacte financier proposé par la Communauté des Communes du Clermontais .

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **POINT N°2**

### **2024-12: Demande de subvention – impasse de l'enclos/Chemin des abades**

Monsieur le Maire indique que Le chemin des abades vient juste d'être rénové sur la partie haute. Cette année, la commune souhaite rénover sa partie basse ainsi que l'impasse des enclos. Monsieur le Maire propose de faire des demandes de subventions auprès des différents financeurs.

Les travaux se déclinent de la manière suivante :

- Réfection de l'impasse des enclos : 55 000€ HT soit 66 000 € TTC
- Réfection du chemin des Abades (partie basse) : 16 628.05€ HT soit 19 953.66€ TTC

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention et à signer les documents relatifs à ces opérations.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **POINT N°3**

### **2024-13: Zone d'accélération des énergies renouvelables**

Monsieur le Maire indique que la consultation menée auprès de la population n'a amené aucune remarque. Il propose de valider les zones présentées lors du dernier Conseil Municipal. Pour rappel, il s'agit de projets photovoltaïques soit en toiture soit sur des ombrières.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les zones d'accélération des énergies renouvelables. Il est précisé que les zones concernées seront jointes en annexe à la délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

## **POINT N°4**

### **Questions diverses :**

# Retour sur la rencontre avec l'EPF (Etablissement Public Foncier): Après une explication sur le rôle et l'aide que l'EPF peut accorder à la commune dans la réalisation des futurs projets communaux, Monsieur le Maire propose de faire appel à cet organisme pour porter les projets de la commune en lien avec la traversée et notamment l'achat de la Maison THIBERT, le devenir de la cave coopérative, la réhabilitation de l'ancienne mairie et le devenir de la salle des fêtes Robert ARNIHAC à la suite de la construction de la nouvelle salle polyvalente. Le périmètre d'action est présenté aux élus. Il comprend toute la traversée et les immeubles attenants. Il est précisé que l'EPF dispose des fonds nécessaires pour acheter rapidement les immeubles si nécessaire.

*Fermeture de la séance à 20h00*